

Mai 2026

Note d'information sur l'avancement de l'enquête relative à l'accident de personne à la station Bel-Air de la ligne 6 du métro à Paris (12^e arrondissement) survenu le 22 avril 2023

Avertissement :

L'enquête technique du BEA-TT n'est pas terminée.

La note d'étape ci-après s'inscrit dans une démarche visant à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.

Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.

L'enquête et son contexte

Le samedi 22 avril 2023 vers 16 h 07, sur la ligne 6 (Nation/Charles de Gaulle-Étoile) du métro, à la station Bel-Air dans le 12^e arrondissement de Paris, une voyageuse est entraînée en raison d'un vêtement coincé dans les portes. La rame est arrêtée du fait de l'activation d'une poignée d'alarme par un voyageur.

La voyageuse est retrouvée coincée entre le quai et le train. Elle décède sur place.

Compte tenu des circonstances de cet accident mortel, celui-ci fait l'objet d'une enquête technique du BEA-TT par décision de son directeur du 26 avril 2023.

Cette enquête sera réalisée dans le cadre des articles L.1621-1 à 1622-2 et R.1621-1 à 1621-26 du Code des transports. Elle ne vise pas à déterminer des responsabilités ; elle vise à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les causes exactes et les facteurs contributifs à la survenue de l'accident, en vue de formuler des recommandations de sécurité visant à éviter le renouvellement d'un tel événement.

Une instruction judiciaire a également été ouverte.

Les enquêteurs du BEA-TT ont eu accès au dossier d'enquête judiciaire.

Les investigations effectuées

Les investigations ont permis notamment de recueillir des informations relatives aux procédures de conduite et d'exploitation, ainsi qu'aux caractéristiques du train et de la station.

Les enquêteurs du BEA-TT ont réalisé des entretiens et ont recueilli les enregistrements vidéos de la station ainsi que les données relatives à la marche du train.

Des visites ont eu lieu sur les lieux de l'accident, ainsi qu'en atelier de maintenance pour appréhender le fonctionnel des portes du train.

Des essais de visibilité des usagers depuis la cabine de conduite, à partir des moyens de visualisation mis à disposition du conducteur, ont également été réalisés au regard des procédures d'échange voyageur et de départ de train.

La poursuite de l'enquête

Les premières analyses des investigations réalisées sur cet entraînement s'orientent vers des facteurs techniques ainsi que des facteurs humains.

Éléments de calendrier

Le BEA-TT prévoit la phase de consultation des parties prenantes sur le projet de rapport au second trimestre 2026. Le rapport d'enquête devrait être publié au troisième trimestre 2026.